

[< Retour aux communiqués](#)

# Solutions pour la gestion des coûts des médicaments

22 avril 2016

Communiqué de presse

Chez iA Groupe financier (Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.), nous avons à cœur la pérennité des régimes de nos clients. Afin de toujours vous offrir des services à la hauteur de vos attentes, nous sommes heureux de souligner ici deux de nos solutions de gestion des coûts des médicaments.

## 1 – ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

Nous surveillons constamment l'arrivée de nouveaux médicaments sur le marché et sommes ainsi en mesure de repérer certains cas pouvant avoir une incidence sur la santé financière de nos régimes collectifs. Ainsi, avant que leur couverture soit autorisée, ces nouveaux médicaments font l'objet d'une analyse approfondie permettant d'évaluer le risque financier qu'ils représentent pour nos régimes. Un comité d'experts mis sur pied par iA Groupe financier peut alors déterminer si chaque médicament analysé est couvert, couvert moyennant une autorisation préalable ou, dans certains cas, non couvert.

Une liste des médicaments nécessitant une autorisation préalable est tenue à jour sur notre site Web [ia.ca](http://ia.ca). De plus, les participants peuvent consulter WebRx<sup>MD</sup>, notre outil médicament en ligne accessible dans nos plateformes sécurisées Espace client et iA Mobile, afin de savoir si des indications spéciales liées à la couverture d'un médicament d'ordonnance sont en vigueur. Nous communiquerons plus d'informations sur les médicaments non couverts, le cas échéant, dans nos Infobulletins trimestriels. Veuillez noter que, s'il y a lieu et selon certaines conditions, la couverture d'un médicament non couvert par iA Groupe financier pourrait être ajoutée à votre régime avec un ajustement de tarification.

## 2 – LA PHARMACIE D'EXPRESS SCRIPTS CANADA, UN FOURNISSEUR DE CHOIX POUR LA GESTION DES MÉDICAMENTS

Dans le but de maintenir les dépenses pour les médicaments à un niveau raisonnable, nous avons conclu une entente avec la pharmacie d'Express Scripts Canada. Celle-ci offre une tarification concurrentielle pour ses médicaments qui vous permettra, ainsi qu'aux participants, de réaliser d'importantes économies.

Dorénavant, le montant admissible à un remboursement pour certains médicaments nécessitant une autorisation préalable sera basé sur le prix de la pharmacie d'Express Scripts Canada. Les premiers médicaments visés seront ceux qui traitent certaines conditions inflammatoires chroniques et l'hépatite C. Ils seront clairement identifiés sur la liste des médicaments nécessitant une autorisation préalable disponible sur notre site Web. Lorsqu'une demande d'autorisation préalable sera effectuée pour un des médicaments identifiés, iA Groupe financier transmettra aux participants un avis écrit les invitant à se procurer leurs médicaments chez notre fournisseur privilégié et fournissant l'information nécessaire pour communiquer avec la pharmacie. Cette mesure s'applique aux participants partout au Canada, à l'exception du Québec.

avec la pharmacie. Cette mesure s'applique aux participants partout au Canada, **à l'exception du Québec.**

Un participant pourra toutefois se procurer ses médicaments auprès d'une autre pharmacie. Cependant, le remboursement sera effectué selon le prix de notre fournisseur privilégié. L'excédent, le cas échéant, sera à la charge du participant. Quant aux médicaments déjà autorisés et utilisés pour un traitement en cours, un avis sera fourni au renouvellement de l'autorisation.

Pour vous permettre de tirer profit des nombreux avantages de la pharmacie d'Express Scripts Canada, nous travaillons présentement à la conception de nouvelles solutions adaptées à la réalité actuelle du marché et qui sauront répondre à vos besoins.

## **CLARIFICATIONS AUX CONTRATS**

Afin de mieux refléter nos pratiques administratives expliquées dans ce communiqué, voici le texte contractuel clarifié qui figure actuellement dans tous nos nouveaux contrats et qui sera mis à jour dans tous nos contrats en vigueur pour les régimes d'assurance collective et d'avantages sociaux non assurés (RASNA), à compter du 1er juin 2016, lors de la réimpression des livrets ou lorsqu'un amendement sera apporté (selon la première occurrence de l'un de ces événements) :

### ***Régimes d'assurance collective***

#### *Restrictions quant à l'exécution des ordonnances*

*Certains médicaments devront être pré-autorisés par l'assureur avant leur utilisation. Pour ces médicaments, la personne assurée devra demander à son médecin traitant de fournir à l'assureur de l'information sur son état de santé, les traitements précédents et les raisons médicales qui justifient la prise du médicament.*

*Dans le cadre de son processus de préautorisation, l'assureur peut demander qu'un médicament soit acheté par l'entremise du réseau de pharmacies privilégiées qui a été approuvé par l'assureur. Si la personne assurée choisissait d'utiliser une autre pharmacie, le montant remboursé à la personne assurée sera basé sur le montant qui aurait été facturé par le réseau de pharmacies approuvé par l'assureur. L'assureur ne sera pas responsable de tout montant en excès du montant qui aurait été remboursé si la personne assurée avait utilisé le réseau de pharmacies approuvé.*

*L'assureur se réserve le droit d'exclure la couverture de n'importe quel médicament lorsqu'il détermine, à sa seule discrétion, que ce médicament cause ou pourrait causer un changement significatif dans le risque assuré en vertu de la présente police ou un changement significatif en général dans le risque pour l'assureur.*

#### *Exclusions*

*Pour les médicaments dont la couverture est exclue par l'assureur en vertu de la disposition Restrictions quant à l'exécution des ordonnances de la présente garantie.*

#### ***Régime d'avantages sociaux non assurés (RASNA)***

#### *Restrictions quant à l'exécution des ordonnances*

*Certains médicaments devront être pré-autorisés par le Gestionnaire avant leur utilisation. Pour ces médicaments, la Personne couverte devra demander à son Médecin traitant de fournir au Gestionnaire de l'information sur son état de santé, les traitements précédents et les raisons médicales qui justifient la prise du médicament.*

*Dans le cadre de son processus de préautorisation, le Gestionnaire peut demander qu'un médicament soit acheté par l'entremise du réseau de pharmacies privilégiées qui a été approuvé par le Gestionnaire. Si la Personne couverte choisissait d'utiliser une autre pharmacie, le montant remboursé à la Personne couverte sera basé sur le montant qui aurait été facturé par le réseau de pharmacies approuvé par le Gestionnaire. La personne couverte sera la seule responsable de tout montant en excès du montant qui aurait été remboursé si la Personne couverte avait utilisé le réseau de pharmacies approuvé.*

*L'Administrateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exclure la couverture de n'importe quel médicament lorsque la couverture de ce médicament cause ou pourrait causer un changement significatif aux coûts des garanties du présent Régime pour la Compagnie ou un changement significatif en vertu de toute Convention d'excédent de sinistres passée entre la Compagnie et l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers*

*inc.*

*Exclusions*

*Pour les médicaments dont la couverture est exclue par l'Administrateur en vertu de la disposition Restrictions quant à l'exécution des ordonnances de la présente garantie.*

Si vous avez des questions au sujet de ce communiqué, n'hésitez pas à joindre votre conseiller en avantages sociaux ou votre conseiller aux ventes en assurance collective de iA Groupe financier.